AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (24)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 30 avril 1884

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 30 avril 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation1 p. (74r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 30 avril 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51500

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction30 avril 1884
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireGauchet, A.
Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméInformé par Eugène André de retour de Laeken, Godin donne à Gauchet une autorisation pour édifier un mur. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Construction

Personnes citées André, Eugène (1836-)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

quire Familistete

Cher Mourium Gauchely

Mo Cinori, en rentrant ied, me dit que rous autorisation de moi none autorisation de mois none autorisation de priserate prouvale de douvre par la priserate l'adouvre per la priserate l'adité ponostions soient établies prontons soient établies de ponostions soient établies paraire la prince de prince une parlaite solidité.